

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2022

COMMUNE DE BOINVILLE-EN-MANTOIS

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 006 874,71 €	1 006 874,71 € <i>(y compris le solde positif reporté 2021 de 95 464,71 €)</i>	1 216 683,20 €	1 216 683,20 € <i>(y compris le solde négatif reporté 2021 de 64 673,49 €)</i>

Excédent d'exploitation : 30 791,22 €

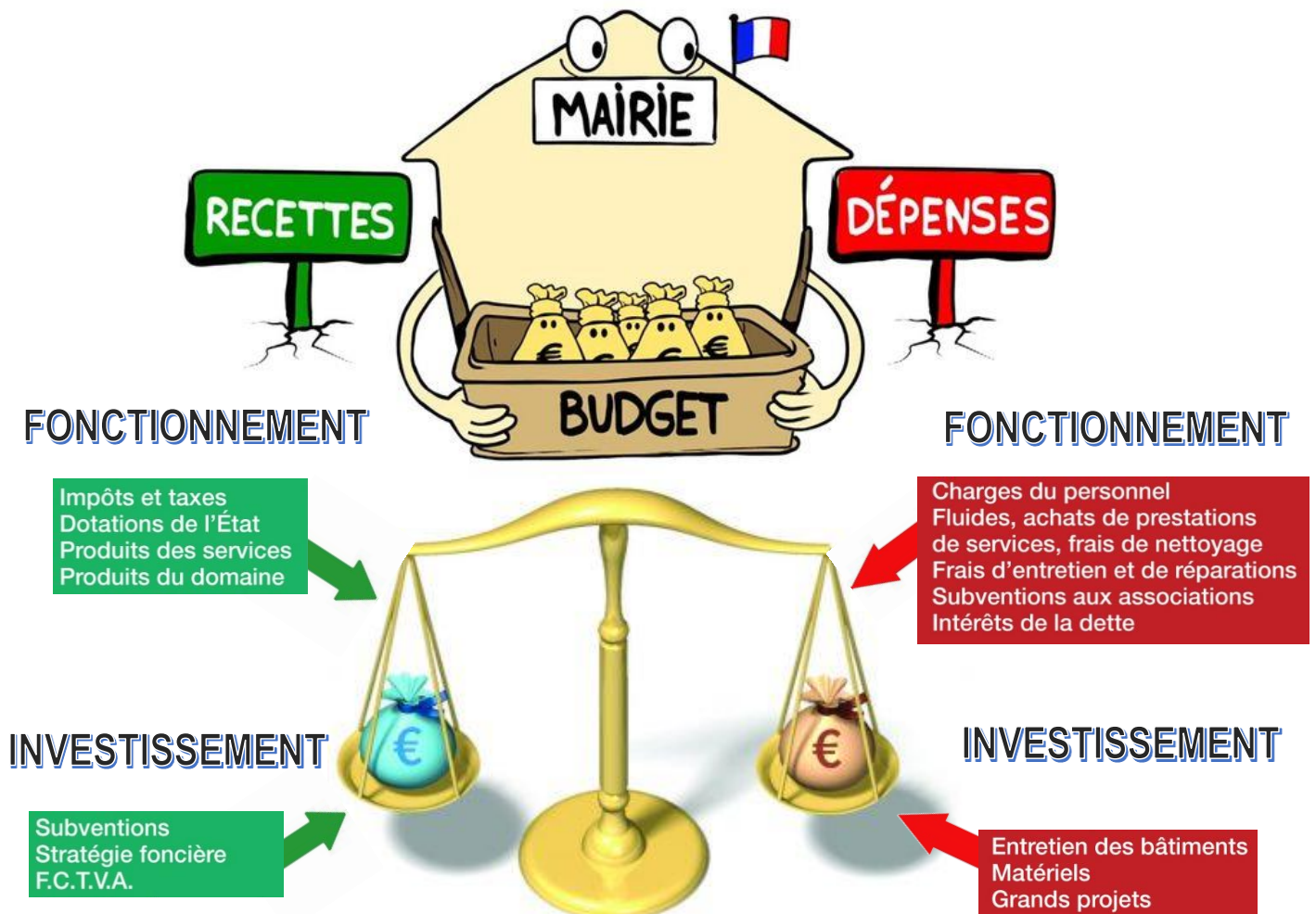
La structure d'un budget communal

Le budget se présente en deux parties, le **fonctionnement** qui concerne des opérations nécessaires au fonctionnement permanent des services et l'**investissement** qui est relatif aux opérations destinées à augmenter la valeur du patrimoine de la collectivité. Un budget communal doit être **strictement équilibré**, les recettes égalant les dépenses.

La fiscalité est restée inchangée à Boinville-en-Mantois depuis plusieurs années.

Le pouvoir d'achat est ainsi préservé malgré un environnement financier contraint.

La pression fiscale de Boinville-en-Mantois est parmi les plus faibles du Département !



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE DE BOINVILLE-EN-MANTOIS

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
900 402,90 €	1 060 541,10 € <i>(y compris le solde positif reporté 2020 de 123 739,10 €)</i>	387 474,28 € <i>(y compris le solde négatif reporté 2020 de 104 418,80 €)</i>	322 800,79 €

Excédent d'exploitation : 19 320,30 €